



# Les modalités d'accueil et d'inscription à l'accueil de loisirs 3-11 ans de la Maison Pour Tous du Guelmeur



**Maison Pour Tous du Guelmeur**  
Agréée Centre Social par la CAF

34 rue Montcalm, 29200 Brest  
02.98.44.71.85 [mpt.guelmeur-brest@wanadoo.fr](mailto:mpt.guelmeur-brest@wanadoo.fr)

## L'accueil de loisirs c'est quoi ?

L'accueil de loisirs s'adresse aux enfants âgés de 3 à 11 ans (jusqu'au CM2). L'accueil des enfants se fait à l'école du Forestou rue Joseph Le Brix. L'équipe d'animation propose donc des activités variées et adaptées selon l'âge des enfants. Pour cela les enfants sont séparés en 4 groupes (les 3-4 ans groupe des coccinelles / les 5-6 ans groupe des papillons / les 7-9 ans groupe des fourmis / les 10-11 ans groupe de la passerelle).

## Comment faire pour s'inscrire ?

Pour l'année scolaire 2019-2020, le dossier d'inscription est disponible dès à présent et pourra être déposé à la MPT à partir du lundi 26 août 2019.

Le dossier d'inscription est complet lorsque tous ces documents sont remplis et rendus :

- la fiche d'inscription (au recto)
- la fiche sanitaire de liaison (au verso)
- la photocopie du carnet de vaccination à jour des rappels
- le numéro d'allocataire CAF ou MSA, avec le justificatif si votre quotient est inférieur à 1252€
- une adhésion enfant de 3 euros ou famille de 15 euros (pouvant être indiqué sur la première facture)

**Aucun enfant ne pourra être pris en charge sans son dossier d'inscription complet.**

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible (**car nous devons prévoir le nombre d'animateur en fonction des inscriptions et nous devons aussi commander les repas**). Les annulations peuvent se faire 72h à l'avance (par exemple pour une annulation le mercredi, il faut annuler vendredi midi dernier délais. Passé ce délai, le repas sera commandé pour votre enfant et donc facturé, **sauf sur présentation d'un certificat médical**).

Pour les inscriptions, vous trouverez des coupons au secrétariat de la Maison Pour Tous et à l'accueil de loisirs avec le programme des activités. Vous les recevrez également par mail.

Pour les mercredis, les inscriptions se font par période de vacances scolaires à vacances scolaires.

Pour les vacances les inscriptions peuvent se faire un mois avant le début des vacances scolaires, en remplissant le coupon d'inscription.

## Quels sont les horaires ?

### Les horaires

Il est possible d'accueillir votre enfant tous les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

#### En période scolaire

| Les horaires               |                 |       |             |                 |             |
|----------------------------|-----------------|-------|-------------|-----------------|-------------|
|                            | Accueil du midi | Repas | Après-Midi  | Accueil du soir | Garderie    |
| MPT uniquement sur demande | 11h30           |       |             |                 |             |
| Accueil de loisirs         | 12h00-12h30     | 12h15 | 13h30-14h00 | 17h00-18h00     | 18h00-19h00 |

**Il n'est pas possible d'inscrire les enfants seulement pour le repas.**

#### En période de vacances

| Les horaires |                  |                   |                   |                         |                 |             |
|--------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|-----------------|-------------|
| Garderie     | Accueil du matin | Repas des 3-4 ans | Repas des 5-9 ans | Accueil de l'après-midi | Accueil du soir | Garderie    |
| 7h30-8h30    | 8h30-9h30        | 11h30             | 12h15             | 13h30-14h00             | 17h00-18h00     | 18h00-19h00 |

## Quels sont les tarifs ?

Les tarifs de l'année scolaire 2019-2020 suivant votre quotient familial.

| Quotient familial                                    | Mercredi<br>12h00 - 18h00 | Vacances scolaires                                                   |                             |
|------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                                                      |                           | Journée                                                              | Demi-journée (repas inclus) |
| QF supérieur à 1252 € et hors Brest                  | 11,50 €                   | 17,00 €                                                              | 8,50 €                      |
| 1051 € < QF < 1251 €                                 | 10,00 €                   | 15,00 €                                                              | 7,50 €                      |
| 850 € < QF < 1050 €                                  | 8,50 €                    | 13,00 €                                                              | 6,50 €                      |
| 612 € < QF < 849 €                                   | 7,50 €                    | 11,00 €                                                              | 5,50 €                      |
| 530 € < QF < 611 €                                   | 4,50 €                    | 7,00 €                                                               | 3,50 €                      |
| 427 € < QF < 529 €                                   | 2,50 €                    | 4,00 €                                                               | 2,00 €                      |
| QF < 426 €                                           | 1,50 €                    | 2,00 €                                                               | 1,00 €                      |
| Garderie 18h00-19h00<br>1,00 € (toute heure entamée) |                           | Garderie 7h30-8h30 et/ou 18h00-19h00<br>1,00 € (toute heure entamée) |                             |

Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial. Si vous ne nous communiquez pas votre quotient familial, votre attestation CAF, MSA ou ASA avant la première facturation, nous serons dans l'obligation d'appliquer le tarif maximum. Nous vérifierons votre quotient familial au courant du mois de février 2020. Si votre quotient se modifie en cours d'année merci de nous fournir une nouvelle attestation.

## **Comment se passe la facturation ?**

La facturation se fait au début de chaque mois pour les présences du mois précédant pour les mercredis. Pour les vacances la facturation se fait la semaine suivant la fin des vacances. Vous recevrez votre facture soit en mains propres à l'accueil de loisirs, soit par la poste.

En cas de difficulté de paiement, nous restons bien sûr à votre disposition et pourrions mettre en place un échelonnement des paiements.

Une absence non signalée et non justifiée 3 jours ouvrés à l'avance sera facturée 4,00 € (le prix du repas).

Plusieurs modes de règlement sont possibles pour régler vos factures, par chèque, en espèces (merci de faire l'appoint), en chèque ANCV ou par prélèvement. Pour ce dernier il faut avoir rempli l'autorisation de prélèvement accompagné d'un RIB.

## **As-t' on le droit d'apporter des affaires personnelles ?**

Les enfants peuvent apporter un sac avec éventuellement un change et son « doudou ».

En fonction de la météo et des activités, munissez vos enfants de vêtements adéquats et sans valeur (casquette...).

Il est préférable de ne pas apporter de jeux ou de jouets de la maison, à l'accueil de loisirs. En cas de perte ou de casse, nous déclinons toute responsabilité.

Merci de l'attention que vous porterez à ces informations.

Au plaisir de vous retrouver en septembre ou durant les vacances.

### **Contact Angélique :**

ALSH : 07 60 35 03 68

MPT : 02 98 44 71 85

Mail : [mptguelmeur-coordination@orange.fr](mailto:mptguelmeur-coordination@orange.fr)